

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le dix-huitième (18<sup>e</sup>) jour du mois de décembre 2023, à dix-huit heures trente (18 h 30), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Assiste également à la séance, monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et acheminés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Le sujet suivant est à l'ordre du jour, soit :

1. Lecture et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024 ainsi que du programme triennal en immobilisation 2024, 2025 et 2026.

**Rés # 23-12-37      ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024**

ATTENDU            les dispositions contenues aux articles 953.1 et suivant du Code municipal de la Province de Québec ;

ATTENDU            que ce Conseil prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour l'année 2024, le tout réparti comme suit :

**REVENUS :**

Taxes	2 212 324 \$
Paiements tenant lieu de taxes	106 543 \$
Autres recettes de sources locales	456 937 \$
Transferts	304 196 \$
Affectations	200 000 \$
<b>Total</b>	<b>3 280 000 \$</b>

**DÉPENSES :**

Administration générale	534 712 \$
Sécurité publique	287 056 \$
Transport	530 495 \$
Hygiène du milieu	732 069 \$
Santé et bien-être	6 500 \$
Aménagement du territoire, urbanisme et développement	204 537 \$
Loisirs et Culture	520 630 \$
Frais de financement	141 750 \$
Remboursement en capital	266 251 \$
Affectations (immobilisations)	56 000 \$
<b>Total</b>	<b>3 280 000 \$</b>

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon adopte, par la présente, le budget 2024, avec des revenus et des dépenses de **3 280 000 \$** ;

QU' une copie du résumé des présentes prévisions budgétaires soit expédiée à chaque adresse civique de notre municipalité, ainsi que sur notre site « WEB ».

**Rés # 23-12-38 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2024, 2025 ET 2026**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, de la Municipalité de Saint-Siméon ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, de la Municipalité de Saint-Siméon :

**Plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026**

	2024	2025	2026	Mode de financement prévu
<b>Sécurité civile</b>				
Remplacement des appareils respiratoires	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	Réserve fonds municipaux
<b>Transport</b>				
Rues Tremblay et du Quai		477 000 \$		Programme d'aide à la voirie locale 70 % et RE* : 30 %
Trottoir rue Saint-Laurent	337 000 \$			MTMD Programme PAFFSR
Station de vélos électriques à la station touristique	5 000 \$			MTMD Programme TAPU : 50 % et Municipalité : 50 %
Projet Réaménagement stationnement école primaire: bordures de rues	10 000 \$			Municipalité
<b>Aménagement du territoire</b>				
Projet de concertation durable			25 000 \$	Financement à venir
<b>Loisirs et culture</b>				
Aménagement du Lac Noir	5 000 \$			Mise en valeur 50 % et Municipalité 50 %
Aménager un toit sur la patinoire	1 960 000 \$			MELS : Programme PAFIRSPA : 66 % et Municipalité : 34 %
Piste de ski de fond		50 000 \$		MELS : 80 % et Municipalité : 20 %
<b>Bâtiments &amp; infrastructures</b>				
CCRMT : Rénovation cuisine et réfection de la façade	250 000 \$			MAMH : Programme PRACIM : 75 % et RE* : 25 %
Toiture Hôtel de ville		100 000 \$		TECQ : 100 %
Toiture bibliothèque		65 000 \$		MCC : 80 % et RE* : 20 %
Construction d'entrepôts au garage	20 000 \$			PRABAM

La période de questions réservée au public débute à 19 h 06 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 23-12-39      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 06.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Gérald Bouchard  
Directeur général adjoint